

C onvergences

Spécial EPLE – Octobre 2008

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

E d i t o

S
P
E
C
I
A
L

E
P
L
E

Nous sommes confrontés à une crise d'une ampleur exceptionnelle due aux dérégulations et à une politique qui fait des lois du marché et de la concurrence libre et non faussée le nec plus ultra de toute activité économique.

Dans ce contexte, le projet de Budget 2009 reste marqué par les mêmes dogmes qui ont nourri cette crise et fait la preuve de leur incapacité à y remédier. D'un côté le Gouvernement poursuit sa politique de libéralisation et de l'autre programme de nouveaux sacrifices et des coupes supplémentaires dans l'emploi public avec des chiffres jamais atteints.

Dans notre secteur, encore de nouvelles suppressions de postes dans les services académiques et à la centrale. Ce ne sera pas sans conséquences sur le fonctionnement des établissements scolaires par le redéploiement des postes ou les transferts de tâche.

Dans le même temps et pour tenter d'atténuer l'impact néfaste des suppressions de postes on « rationalise », on « mutualise », on « externalise ». Les réformes autoritaires qui tournent le dos aux besoins des élèves ne manquent pas : ce sont les fusions d'établissements, les établissements multi-sites, les regroupements d'agences comptables, et pour mieux cacher la misère d'encadrement administratif dans les EPLE la constitution de pôle administratif, plus gadget que réalité fonctionnelle.

Si des milliards existent pour sauver le secteur bancaire privé, en revanche l'argent manque pour donner à notre jeunesse une éducation à la hauteur des défis et des besoins du 21^{ème} siècle.

L'argent manque pour prendre en compte les besoins sociaux via les bourses.

L'argent manque pour résorber la précarité et rémunérer les personnels de façon décente.

Ce dossier n'est pas exhaustif de ce que vivent les collègues dans les établissements scolaires, entre autre la situation faite aux personnels de secrétariat.

Marie Dolorès CORNILLON

« REFORME » DE LA CARTE COMPTABLE : INVENTAIRE AVANT LIQUIDATION

Une circulaire publiée au BOEN du 28 août 2008 fixe la procédure à suivre pour démanteler les cartes comptables dans les académies. Ce texte préconise de passer de 3 à 6 EPLE par agence c'est à dire en supprimer la moitié.

La méthode est douce : se baser sur les mutations, retraites et départs volontaires mais le projet est là.

Sur le fondement du très contestable rapport de la Cour des Comptes de 2008 sur « les défaillances et insuffisances dans la fonction comptable des EPLE » (sic), les recteurs ont une feuille de route pour « réformer » la carte comptable. Chacun s'y prend à sa façon : à la hussarde comme à Grenoble et en Corse, dans la concertation comme à Limoges, progressivement ailleurs, mais partout ça passe !

Evidemment on commence à s'asseoir sur un vieux principe qui, quoique très critiquable, s'appliquait systématiquement: un attaché principal peut aujourd'hui être gestionnaire matériel. Avant il devait muter ou perdre le bénéfice du concours.

Aujourd'hui on peut avoir aussi bien un SASU, un attaché ou un attaché principal sur une GM ! Ceux qui ont du muter apprécieront, les collègues SASU qui gèrent un établissement plus important que celui d'un attaché aussi...

Un grand chambardement est donc en cours dans les 2750 agences comptables : redéploiements de postes dans toutes les catégories, transferts de missions, changement d'attribution, etc...

Reste quelques points que toutes les circulaires du monde ne changeront pas : Fermer une agence c'est une sanction professionnelle pour l'équipe

d'intendance à qui est retiré ce travail sans explication si ce n'est une prétendue rationalisation. C'est également une sanction professionnelle pour les ex-agents comptables qui ne rentrent pas dans les cases mutations/retraites/départs volontaires (comment compenser la perte indemnitaire ?)

Sur le fond on ne peut qu'être sceptique sur la réduction du nombre comme facteur limitatif du risque comptable : c'est bien dans les grosses agences en Ile de France ou ailleurs que se trouvent les plus gros problèmes.

A la question est-ce que 6 établissements en moyenne par agence est raisonnable, A&I répond par l'affirmative.

Le SNASUB n'a pas de mandat précis sur cette question et c'est heureux tant la question du nombre n'est pas pertinente en soi. En effet la dotation en personnels suffisants, la formation préalable et continue à la comptabilité et à la gestion matérielle de toute l'équipe d'intendance, la revalorisation indemnitaire pour le comptable et ses adjoints (indemnités à créer pour ces derniers surtout si demain ils deviennent des « fondés de pouvoir ») comptent beaucoup plus que le nombre.

MAIS bien plus que ces contingences, se profile tout simplement un changement profond dans la nature des fonctions exercées ainsi qu'un transfert de la mission comptable vers le Trésor.

En effet après une réduction du nombre d'agences, apparaîtront de maxi agences avec des comptabilités d'établissements rattachés tenues de façon incertaine par manque de personnel et une gestion matérielle de l'établissement support à l'abandon (on ne peut pas tout faire !). S'imposera alors

naturellement l'idée que pour résoudre ce problème décidément récurrent (on ressortira alors le rapport de 2008 de la CDC), la solution sera de traiter les EPLE comme des collectivités locales et de transférer à la TG la comptabilité générale des EPLE...

De toute manière, si l'on considère la comptabilité comme un support à la pédagogie dans le respect de la réglementation, il n'en sera déjà plus de même avec un chapelet d'établissements rattachés. Comment exercer la fonction de conseil avec 6 chefs d'établissements ou plus ? Comment prendre en charge les projets et voyages pédagogiques en conciliant contraintes pédagogiques et comptables ? Comment assurer les contrôles des stocks, inventaires et valeurs pour l'ensemble des EPLE des maxi agences ?

Autre piste : séparer gestion matérielle et comptabilité en mettant à la tête des maxi agences des agents comptables qui ne seraient plus gestionnaire matériel de leur établissement d'affectation.

Cette dénaturation des missions repose la question du transfert au Trésor : si demain la mission de certains n'est que comptable, pourquoi laisser cette mission à l'Education nationale ? Sera perdu de vue le principe de base : la comptabilité d'un EPLE est au service de l'acte pédagogique dans le respect des textes.

Une fois les comptables largués au Trésor, il ne restera plus qu'à transférer les gestionnaires matériels et les personnels affectés dans les intendances aux collectivités territoriales ! C'est ce qui s'appelle recentrer l'Ecole sur son cœur de métier ...

Thomas VECCHUITTI

POLES ADMINISTRATIFS EN EPLE : un cheval de Troie peut en cacher un autre

Les pôles administratifs en EPLE constituent depuis peu un thème qui interroge sur les conditions de l'administration et de gestion dans les établissements. Il n'a pourtant pas grand chose de nouveau dans le paysage et les dernières mutations administratives, décentralisation ou changements de logiciels comme SCONET, ont été intégrées sans qu'on songe à une réorganisation généralisée. Les outils de la conduite du rassemblement décloisonné des équipes administratives existent déjà d'ailleurs depuis la circulaire de 97 sur les missions du gestionnaire qui a formalisé l'intervention de cette fonction dans tout le champ de l'administration des EPLE. Si on y regarde de près l'enjeu de la constitution d'un pôle administratif en EPLE n'est pas strictement lié à une modification des tâches ou à une nouvelle répartition des responsabilités.

En effet, dans un environnement mouvant, où les objectifs politiques sont clairement affichés de réduire drastiquement le nombre de fonctionnaires, l'Etat est à la recherche d'une méthode générale permettant de masquer la réalité des conséquences de ses choix. Un des premiers moyens utilisé consiste à globaliser tout ce qui peut l'être à tous les échelons. Ainsi au niveau central on prône l'interministérialité comme panacée qui permettra de mutualiser des ressources

humaines en arguant d'une polyvalence des personnels administratifs. Au niveau régional, on concentre aussi des ressources jusque là séparées et on insiste sur la pertinence de ce niveau pour organiser l'administration de l'Etat.

Dans les Préfectures on pousse à marche forcée vers la disparition d'un maximum de directions départementales, avec l'objectif de n'en conserver que 2 ou 3 sous l'autorité renforcée d'un Préfet omnipotent.

Notons également que même les administrations traditionnellement épargnées par l'ardeur réformatrice comme les Impôts et le Trésor connaissent aussi ce mouvement de fureur puisqu'elles fusionnent également.

L'Education Nationale serait – elle une exception ? Il n'en est rien puisqu'on voit qu'au budget 2009 on supprimera 120 postes en administration centrale. Puisqu'on voit aussi que de grandes manœuvres sont orchestrées dans les services pour opérer des regroupements de services avec 380 emplois supprimés.

Et dans les EPLE ? la difficulté pour notre administration c'est que la petite taille des équipes administratives, souvent réduites à un seul emploi dans les petits établissements, ne permet pas d'envisager des « gains de productivité » sans mettre en fragilité extrême des structures qu'on prétend par

ailleurs faire vivre en autonomie. Les pôles administratifs comme les agences comptables démesurées pourront constituer, pour l'administration, des structures mutualisantes, donc de taille suffisante pour qu'à terme, de fusions en absorptions ou d'agglomération en mises en réseau, on puisse une fois de plus décréter qu'il y a décidément trop de postes de fonctionnaires et que le Mammouth est encore trop gras.

Au bout du compte ceci devient un démantèlement en règle qui ne peut rien laisser augurer de positif, mais qui rendra possible au gré des circonstances, soit une nouvelle décentralisation de personnels vers les collectivités territoriales, soit une externalisation « privatisante », soit une solution plus imaginative encore comme il en existe dans certains pays d'Europe où la libre administration de l'Ecole confine à des choix internes entre moyens d'administration et moyens d'enseignement, rimant pour les premiers avec portion congrue.

Si le pire n'est jamais sûr, le meilleur est un combat, d'autant mieux préparé qu'il détecte a priori les intrus qui veulent entrer par ruse dans la ville pour la détruire en faisant admirer aux naïfs leurs constructions chimériques.

Jacques LE BEUVANT

BOURSES DE COLLEGE : un mauvais coup porté aux familles

Précédemment, les bourses des collèges étaient attribuées en fonction de l'avis d'imposition de l'année n-2 et s'il y avait un changement de situation professionnelle ou familiale, les revenus de l'année antérieure ou en cours pouvaient être pris en compte.

Depuis cette année, il n'y a que les revenus de 2006 qui peuvent être pris en compte. S'il y a des modifications, les familles ne peuvent pas prétendre à avoir une bourse ; elles peuvent simplement demander une aide dans le cadre du fonds social collégien ou du fonds social des cantines. Les familles (les familles monoparentales en particulier) en difficulté sont encore plus défavorisées.

Or, les bourses sont un droit alors que pour les fonds sociaux, les familles doivent faire une demande d'aide, démarche supplémentaire qui peut être douloureuse et mal vécue;

Les dotations attribuées aux établissements pour les fonds sociaux seront insuffisantes pour répondre aux besoins, en particulier dans les établissements de l'éducation prioritaire (Ambition réussite, ZEP ou REP)

Les familles en situation professionnelle précaire, sont désavantagées. La situation des femmes qui se retrouvent seules avec leurs enfants en cas de séparation après 2006, ne peut plus être prise en

compte. On ajoute des complications à un changement de situation qui est déjà souvent difficile à vivre.

Nous demandons la mise en place d'un système simplifié et fortement revalorisé des bourses nationales d'études qui tiennent compte des revenus des familles pour permettre aux élèves de milieu modeste de suivre leur scolarité en toute sérénité.

Le maintien d'un seul et unique fonds social permettant de répondre aux cas d'urgence.

Fabrice KAS

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF : la grande précipitation

L'accompagnement éducatif pourrait être une idée intéressante si elle était pensée comme un véritable service public de l'accompagnement scolaire, de soutien aux élèves en difficulté et d'ouverture à des activités culturelles et sportives pour le plus grand nombre, mis en œuvre par des personnels formés relevant de l'Education Nationale.

Le gouvernement n'a pas fait ce choix. Il impose dans une grande précipitation et improvisation la mise en place d'un tel dispositif, alors qu'il

diminue les enseignements obligatoires dans les classes et qu'il supprime un nombre conséquent de postes de personnels enseignants. En fait, il propose aux enseignants d'alourdir leur service par des heures supplémentaires et ouvre la possibilité pour des personnes extérieures d'intervenir sur des compétences d'enseignement sans réelle préparation ni formation et sans concertation avec l'équipe pédagogique. L'ouverture de ce dispositif sur base de volontariat peut faire douter que les élèves les plus

en difficulté soient touchés par cet accompagnement.

Non content de chercher à masquer les effets destructeurs de sa politique, il faudrait en plus que les établissements gèrent la mise en œuvre d'un tel dispositif dans un contexte de suppressions d'emplois administratifs et d'un défaut de remplacement des personnels en congés de maladie et en longs congés.

Fabrice KAS

LES SYSTEMES D'INFORMATION DE L'EPL

Un groupe de travail ministériel, regroupant les organisations représentatives des chefs d'établissement et des cadres administratifs de l'EPL, préalable à la réunion du comité directeur des Systèmes d'Information et de Télécommunications (prévu dans la charte des pratiques de pilotage) se réunit régulièrement sous présidence de la direction de l'encadrement.

Le CEPSI (Cellule de Pilotage des Systèmes d'Information) y présente le cadre général de la stratégie et des orientations générales du Ministère en matière de numérique : le Schéma Stratégique des Systèmes d'Information et de télécommunications nommé S3IT.

L'objectif pour le Ministère est notamment de couvrir les nouveaux besoins de gestion et de pilotage apparus avec la LOLF, d'obtenir une meilleure qualité de l'information contenue dans les dossiers des agents dans le respect des engagements du Ministère et dans le contexte interministériel. Ce projet vise aussi à réduire la multiplicité des sources d'informations et d'enquêtes qui pèsent sur la gestion quotidienne des EPL. Un nouvel axe sur la Gestion des Ressources Humaines est ainsi proposé au comité directeur. Le projet paye en EPL, prévu à l'horizon 2008-2009 n'est pas remis en cause par la LOLF.

L'action en cours qui s'appelle « Cartographie des SIT » vise à donner une vision d'ensemble sur les projets, actions et produits, existants et utilisés au Ministère de l'Education nationale. Il s'agit de rendre lisible et accessible par un site web cet ensemble par grand domaine fonctionnel et par structure. Le Ministère souhaitable ainsi réfléchir à la cartographie cible du SIT de l'EPL notamment pour donner aux équipes de direction les outils permettant le pilotage de la structure.

Les difficultés rencontrées sur le terrain notamment avec SCONET ont été évoquées. Il semblerait que la situation se soit améliorée techniquement mais il en résulte une perte de confiance dans l'outil informatique.

Il est effectivement indispensable pour les EPL que soient mis à leur disposition des outils informatiques fiables faute de quoi la tentation est réelle de ne pas utiliser les outils fournis par l'institution et de se tourner vers des prestataires privés qui occupent pleinement l'espace et qui ont su répondre aux besoins des EPL.

Si l'on souhaite des outils uniformes et cohérents il faut se poser la question de la maintenance.

La maîtrise de ces outils (utilisation et maintenance) doit être confiée à des ressources humaines pérennes pour éviter tous les problèmes

informatiques. Ont été rappelés la nécessité de dotation en personnel de maintenance éducation nationale pour intervenir sur les réseaux informatiques.

Une formation approfondie des personnels enseignants et administratifs utilisant les systèmes informatiques est demandée de même que l'information des équipes de direction concernées pour accompagner toutes les nouveautés techniques et logicielles.

Au-delà des évolutions technologiques indispensables, des questions restent sans réponse : l'extraction des informations contenues dans les fichiers vers les collectivités territoriales qui sont de plus en plus impliquées dans le fonctionnement de l'EPL n'est pas abordé. L'informatisation des bases élèves dès le primaire est prévu techniquement alors que pour l'instant l'opposition à la création de ces établissements est avérée. L'utilisation par d'autres administrations des données contenues dans le logiciel de signalement des élèves reste une inquiétude.

Il faudra veiller à ce que les systèmes d'information de l'EPL soient au service de la pédagogie et non le moyen d'utiliser les données des élèves à d'autres fins que l'enseignement.

Jacques AURIGNY

Marie Dolorès CORNILLON

Contacteur le SNASUB 104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS Tel : 01 41 63 27 51/52 Fax : 01 41 63 15 48 snasub.fsu@snasub.fr http://www.snasub.fsu.fr		Le SNASUB dans les académies			
Le Secrétariat national		Aix-Marseille Marcel CHATOUX, SA Rectorat 04 42 91 74 70 marcel.chatoux@ac-aix-marseille.fr Mauricette BUCHET Chemin du vallon St Pierre 13120 GARDANNE 04 91 62 83 69	Dijon Jean-Emmanuel ROLLIN, Claire DELACHAMBRE, SNASUB-FSU Maison de l'Université 21078 DIJON Cedex 03 80 39 50 97 snasubdijon@free.fr	Annie LESPINGAL , Lycée de la Communication 3 bd Arago 57070 Metz 03 87 75 87 00	Rennes Fabrice KAS, SA 06 85 10 99 94 f.kas@free.fr Bruno LEVEDER, SA Rectorat 96 rue d'Antrain 35705 Rennes Cedex 7 06 79 88 16 66 bruno.leveder@ras.eu.org Nelly LE ROUX, Trésorière IA 1 bd du Finistère 29558 Quimper Cedex 9 02 98 98 98 98
Secrétaire générale Arlette LEMAIRE SNASUB-FSU 01 41 63 27 51 lemaire.arlette@free.fr	Secrétaires généraux adjoints Jacques AURIGNY 01 44 41 21 21 aurigny.j@orange.fr Pierre BOYER 06 24 08 63 33 pierre.boyer.snasub@orange.fr Marie-Dolorès CORNILLON 01 40 62 31 31 md.cornillon@orange.fr Marie GANOZZI 08 71 46 60 53 marieganozzi@wanadoo.fr A M PAVILLARD 01 41 63 27 52 amp@snasub.fr	Amiens Philippe LALOUETTE, Daniel DUCHAT, 9 rue Dupuis 80000 AMIENS 03 22 72 95 02 snasub.amiens@wanadoo.fr	Grenoble Philippe RAMPON, 427 rue Félix Faure 38950 St Martin le Vinoux 04 76 75 81 21 phrampon@wanadoo.fr CHARVET Evelyne, Bourse du travail 38030 GRENOBLE	Nantes Nathalie DREMEAU, SA Université de Nantes 02 51 12 52 20 nathalie.dremeau@univ-nantes.fr Francette GRIZEAU, 26 av. F. Mitterand 85200 FONTENAY LE COMTE 02 51 69 90 41	Rouen Michelle COLLET, SA INSA Rouen 76821 Mont St Aignan Cx 06 77 61 98 95 michelle.collet@insa-rouen.fr Agnès DEVAUX, Trésorière 9, bis rue des Lombards 76 290 Montvilliers 02 32 74 43 09
Autres membres du BN		Besançon C VIERON-LEPOUTRE Christian.vieron-lepoutre@univ-fcomte.fr Marina JOSIPOVIC, 25000 BESANCON 03 81 66 61 80 snasub.besancon@gmail.com	Lille J.-C. CASTELAIN, SA Nicole DELEFORGE, SA Stéphane LEFEVRE, SA SNASUB-FSU La Halle au Sucre 1er étage 28 rue des Archives 59000 LILLE 03 20 12 03 31 snasub.fsu@nordnet.fr Eric FOUCHOU-LAPEYRADE, SA 62200 Boulogne sur Mer Guy DOUAY, Trésorier 124 rue Ferrer 59000 Lille 03 20 34 04 54	Nice Dominique BERETTI, SA dominique.beretti@ac-nice.fr Antonia SILVERI, SA antonia.silveri@ac-nice.fr 06 88 54 39 87 Maryse APREA, Trésorière Village Pelican Villa 41 1192 bd JB Abel 83100 Toulon 04 94 46 06 32	Strasbourg Michel JEDVAJ, SA 90 rue Josué Hofer 68200 Mulhouse 03 89 42 63 38 snasub-alsace@orange.fr Myriam MARINELLI, trésorière Rectorat DEC1 6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg cedex 9 03 88 23 38 25
BESANCON 01 53 79 49 04 jf.besancon@gmail.com	Danièle PATINET 03 80 39 50 97 dpatinet@free.fr	Bordeaux Jean-Claude CARABINI 40465 LALUQUE 06 82 94 46 28 jeanclaude.carabini@wanadoo.fr Maxime GONZALES, 390 chemin Laqueyre 64300 ORTHEZ 05 59 67 22 08	Limoges Marie-Hélène DUMAS, SA Collège Pierre de Ronsard 98 rue de la Brègère 87065 LIMOGES 05 55 37 84 76 marie-helene.dumas@ac-limoges.fr Corinne JEANDILLOU, Trésorière Académie de Limoges Collège Jean Monnet 3, avenue René Regaudie 87130 Chateaufort 05 55 69 32 95	Orléans-Tours Alexis BOCHE, SA SNASUB FSU 10 rue Molière 45000 Orléans 02 38 78 00 69 snasub.aca45@wanadoo.fr Natacha SAINSON Lycée Voltaire 3, avenue Voltaire 45072 ORLEANS CEDEX 2 Tel : 02 38 63 33 04	Toulouse Dominique RAMONDOU SA SNASUB-FSU 3 chemin du Pigeonnier de la Cépière 31100 Toulouse 05 61 43 60 64 snasub.ac-toulouse@wanadoo.fr Régine FLAMENT, Trésorière 15 rue de l' Aubisque 65400 ARGELES-GAZOST 05 62 97 29 79
François FERRETTE 08 77 50 72 99 snasubcaen@orange.fr	Hervé PETIT 05 61 50 39 39 herve.petit@univ-tlse2.fr	Caen François FERRETTE, IA 61013 ALENCON 08 77 50 72 99 snasub-caen@orange.fr Christel ALVAREZ, Trésorière LPO Albert Sorel 14600 HONFLEUR 02 31 81 68 63 Christel.Alvarez@ac-caen.fr	Lyons Monique VIRICEL, SA 9 bis rue G. Monmousseau Bat Education Nationale 69200 VENISSIEUX 06 13 22 57 64 monique.viricel@free.fr Olivier AUBAILLY, Trésorier 6 place St Sylvestre, Le Trolet 01150 Ste JULIE 06 21 03 29 91	Paris Jacques AURIGNY, SA Pascal TOURNOIS, SA Université Paris 5 45 rue des Saints Pères 75006 Paris 06 64 32 10 91 pascal.tournois@univ-paris5.fr Nadine LOISON, Trésorière Lycée Fénélon 75006 Paris 01 44 41 18 88	Versailles Rémy CAVALLUCCI, SA Collège Jean Moulin 84 rue du Poirier Baron 95112 Sannois 01 34 11 75 55 remy.cavallucci@orange.fr Françoise DUTEMPLE, Trésorière IUFM 45 av des Etats Unis 78008 Versailles Cedex 01 39 24 20 46
Philippe LALOUETTE 03 22 53 49 76 snasub.amiens@wanadoo.fr	Pierre PIEPRZOWNIK 05 61 12 05 78 ppiepro@wanadoo.fr	Clermont-Ferrand Denis GUEROT Collège.Mendes-France 63201 RIOM Cedex 04 73 64 68 04 denis.guerot@ac-clermont.fr Brigitte CHAZAL, 3 rue de l'Amourette 63800 COURNON 04 73 84 65 88	Montpellier Alma LOPES, SA IA 34 04 67 91 52 32 alma.lopes@ac-montpellier.fr Claude ROUSSEL, SA IA 30 04 66 62 86 55 claude.rousseau-mendez@ac-montpellier.fr Conception SERRANO IA du Gard 58 rue Rouget de Lisle 30031 NIMES Cedex 04 66 62 86 19	Poitiers Serge GARATE, SA Lycée Camille Guérin 33 rue de la Gibauderie 86022 Poitiers Cedex 05 49 46 28 70 serge.garate@ac-poitiers.fr Madeleine PRAT, Trésorière SNASUB FSU 16 av du Parc d'Artilerie 86000 POITIERS	HORS METROPOLE Etranger, Guadeloupe, Guyane Contactez le SNASUB national
Jacques LE BEUVANT 02 98 66 07 70 Jacques.LeBeuvant@ac-rennes.fr	Bernard TEISSIER 04 37 37 62 05 bernard.teissier@ens-lsh.fr	Corse Thomas VECCHIUTTI, LP Finosello BP 581 20189 AJACCIO Cedex 2 04 95 10 53 04 thomaslp@wanadoo.fr Catherine TAIEB, Lycée Pascal Paoli 20250 CORTE 04 95 45 03 16	Reims Françoise ELIOT, SA snasub.fsu.reims@wanadoo.fr 09 71 22 31 81 Alice BAUDRY, Trésorière 9 rue de Derrière les Vignes 51220 Bermericourt 03 26 61 04 67 tresoacad51.snasub@free.fr	Reunion et Mayotte Jean-Claude MICHOU, SA 32 rue Jean Sita 97430 Le Tampon 06 92 00 71 09 jclichou@univ-reunion.fr Laure SAVY, Trésorière adjointe Lycée Jean Hinglo 2 rue des Sans Soucis BP 2021 97825 Le Port 02 62 71 19 03	
Patrick LE TUHAUT 01 44 89 88 33 Snasub75@yahoo.fr	Thomas VECCHIUTTI 04 95 10 53 04 thomaslp@wanadoo.fr	Créteil Yann MAHIEUX, SA SNASUB FSU Bourse du Travail 1 place de la Libération 93016 BOBIGNY Cedex 01 48 96 36 65 creteil.snasub@free.fr Michel MACINA, 2 allée Butte aux Cailles 93160 NOISY LE GRAND 01 64 80 37 24	Nancy-Metz Jean-Claude MAGRINELLI, Danièle SIMON, SA snasub.lorraine@orange.fr Chantal Welsch-Floremont, 54640 Aubaucourt sur Seille	Eric PANTHOU 06 62 89 94 30 Ericpanthou@yahoo.fr	